

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 02 novembre 2022 à 20h30, le Conseil Municipal de VERNANTES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Thierry PAPOT, Maire en exercice.

- ↳ Présentation par le SIEMML des possibilités de mise en place de créneaux horaires d'éclairage public dans le cadre des économies d'énergie demandées aux collectivités.
- ↳ Cette présentation a permis de découvrir comment fonctionne l'éclairage des rues, et d'adopter une démarche éco-responsable face à la crise énergétique.
- ↳ Après réflexion et concertation par vote, le conseil municipal décide d'éteindre à la majorité l'éclairage public à 21H30 - tout en conservant l'éclairage permanent à certains endroits.
- ↳ En ce qui concerne l'éclairage de Noël, il a été décidé de conserver la « magie de Noël » en ciblant un éclairage en Led à faible consommation. Ainsi seul le centre-ville sera illuminé du 15 décembre 2022 au 05 janvier 2023.

Nombre de membres

- En exercice : 17
- Présents : 13
- Votants : 15

Date de la convocation : Le 27/10/2022

Date d'affichage : Le 27/10/2022

Présents :

Mesdames Jacqueline TARDIVEL, Béatrice CANONNE, Elodie MARCHAND, Aurélie POIRIER, Sandra RIQUIN, Messieurs Manuel DA SILVA, Robert PLU, Etienne MOREAU, Patrice NEAU, Christian PACORY, Jacky PASQUIER, Florent POIRIER

Absents excusés : Floriane DUPUY, Nathalie FUSELLIER

Absents : Sabrina DOUAIRE, Thierry GROBOIS

Absentes, ont donné pouvoir :

- ↳ Floriane DUPUY à Jacqueline TARDIVEL
- ↳ Nathalie FUSELLIER à Thierry PAPOT

ORDRE DU JOUR

Madame Béatrice CANONNE est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 05 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal au Maire :

1 -

DESIGNATION	CONCEPTION ET REALISATION VERNANT&VOUS
ENTREPRISE	HAPYTETE
PRIX HT	860.00 €
PRIX TTC	

2 -

DESIGNATION	BANC MONUMENT AUX MORTS
ENTREPRISE	ESPACE CRÉATIC
PRIX HT	1 032.00 €
PRIX TTC	1 238.40 €

3 -

DESIGNATION	FAUTEUILS CEREMONIES MAIRIE EGLISE
ENTREPRISE	SELLERIE TAPISSERIE
PRIX HT	1 260.00 €
PRIX TTC	

4 -

DESIGNATION	AMENAGEMENT D'ALLÉES
ENTREPRISE	AMBROISE MOTHAI
PRIX HT	27 770.00 €
PRIX TTC	33 324.00 €

5 -

DESIGNATION	REMISE EN ETAT CHAUDIERE GENDARMERIE
ENTREPRISE	THERMIQUE DE L'OUEST
PRIX HT	741.27 €
PRIX TTC	815.41 €

6 -

DESIGNATION	REAMENAGEMENT MASSIFS
ENTREPRISE	ESNAULT PARCS & JARDINS
PRIX HT	1 774.50 €
PRIX TTC	2 055.15 €

- ✎ Il convient de rajouter les informations suivantes :
- L'aménagement d'allées réalisé par la Société Ambroise Mothais, concerne le cimetière
 - Le réaménagement de massifs réalisé par la Société Esnault Parcs et Jardins, concerne le parking de la salle des fêtes
- ✎ Présentation des fauteuils destinés aux cérémonies de la Mairie Eglise

N°02-11/2022-01 - Travaux route de Vernoi : Délibération pour le règlement des travaux à l'entreprise COLAS et ses sous-traitants

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité à prendre une délibération pour régler la société Colas et ses sous-traitants en charge des travaux de la route de Vernoi.

Monsieur le Maire résume la réunion de coordination des travaux qui s'est tenue en Marie le 25 octobre dernier. Cette réunion à laquelle étaient associés tous les principaux acteurs des travaux tels que : l'entreprise COLAS, le SIEM, Kyrielle, l'Agglo bus, l'Agglo-eaux, ainsi que des résidents de cet axe a permis de mettre en évidence les différentes phases de travaux.

Phase 1 : du 21/11/ 2022 au 15/12/2022 (de la Mairie au 1^{er} carrefour)

Phase 2 : du 09/01/2023 au 15/04/2023 (du giratoire à la sortie d'agglomération)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité le règlement des factures liées aux travaux relatifs à l'aménagement sécuritaire de la route de Vernoi - RD58- à l'entreprise COLAS et ses intervenants.

DEL N°02-11/2022-02 - Indemnités pour le gardiennage des églises communales

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de délibérer pour le règlement du gardiennage des églises communales d'un montant de 479.86 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte le règlement annuel de 479.86 €.

DEL N° 02-11/2022-03 - Congrès des Maires 2022 : Délibération sur la prise en charge des frais de déplacement de M. PAPOT et Mme TARDIVEL prévu le 22 novembre prochain à la Porte de Versailles à Paris.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de prendre une délibération pour mandater le maire à effet de participer au prochain Congrès des Maires de France, et de prendre en charge l'intégralité des frais occasionnés par ce déplacement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte de mandater M. le Maire à effet de participer au prochain Congrès des Maires de France accompagné de MME Jacqueline TARDIVEL, 1^{ère} Adjointe, et de prendre en charge l'intégralité des frais occasionnés par ce déplacement sur la base des dépenses réelles effectuées.

Informations :

- **Démission de la troisième adjointe :**

Monsieur le Maire relate au conseil municipal les faits à la suite d'une rencontre entre l'adjointe en charge « des affaires scolaires et jeunesse » et la directrice de l'école publique.

En effet, lors du dernier conseil municipal, cette adjointe souligne la difficulté à organiser et mettre en place en cette année scolaire 2022/2023 le nouveau Conseil Municipal Jeunes. Elle avait en effet à cœur de pouvoir la mettre en place avec la commission, or la difficulté était à ce moment de l'année de trouver une date commune avec les directrices des écoles pour procéder aux élections.

Un différend s'est installé suite à une mauvaise interprétation des propos rapportés à Madame la Directrice de l'école publique, à l'issue du même conseil.

Après réflexion et suite à cette rencontre en présence de M. Le Maire, l'adjointe a adressé en date du 21 octobre dernier sa démission.

Monsieur le Maire rappelle qu'être élu, c'est se rendre disponible pour honorer ses fonctions. Il faut que chacun fasse de son mieux en fonction de ses activités professionnelles et personnelles - pour représenter le conseil municipal envers lequel il s'est engagé, et pour se consacrer à l'avancement des dossiers de la commune en fonction des différentes commissions.

Il est nécessaire d'être présent aux commissions et au conseil municipal pour ne pas se couper des affaires en cours.

- **Démission d'un agent administratif :**

Monsieur le Maire précise que cet agent - en CDD depuis le mois de juin dernier - a délibérément choisi de quitter ses fonctions le 21/10/2022 pour une réorientation professionnelle.

Monsieur le Maire souligne la qualité de son travail - un nouveau recrutement est en cours avec une fiche de poste établie selon les besoins actuels du pôle administratif.

- **Stagiairisation d'un agent administratif :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la stagiairisation au 01/11/2022 d'un agent administratif en charge notamment de l'urbanisme, du cimetière, du site internet, et de l'archivage. Cet agent suivra prochainement une formation en urbanisme en collaboration avec l'ADS et de l'agent chargé de l'urbanisme à Allonne.

- **DEGE : Qualité de l'eau et choix de référents par secteur.**

Monsieur le Maire explique que des référents ont été choisis pour effectuer quotidiennement à la même heure des relevés d'eau en collaboration avec les services de l'agglo-eaux.

- **ANJOU CŒUR DE VILLE : Etude pré opérationnelle Phase 2**

Dates à retenir :

Un comité technique : le 16 novembre 2022 à 14h30

Ateliers participatifs : le 19 décembre 2022 - 18h00 à 20h00

Un comité de pilotage : 24 janvier 2023 à 10 heures

- **Invitation du 11 novembre :**

Monsieur le Maire informe qu'à l'occasion de la cérémonie du 11 novembre, sera faite une présentation du QR CODE installé à côté du monument aux morts. Ce QR CODE élaboré par M. Canonne passionné d'histoire, permet l'accès grâce à un smartphone aux biographies des soldats Morts pour la France inscrits sur le monument aux morts (consultable sur le site de la commune : Lien : WWW.vernantes.fr/tourisme/histoire/histoire).

- **CCAS : Repas des anciens**

Ce repas se déroulera le 19 novembre 2022 à 12 heures sur le thème de l'Alsace en la salle des fêtes de Vernantes. Prix repas : 12 euros.

Prochaine réunion du CCAS : Le 09 novembre 2022

- **Soirée du 25 novembre 2022 :**
Rappel : cette soirée sur le thème du « mieux se connaître » dont les invités seront tous les acteurs économiques de la commune : les artisans, les commerçants, les entreprises, les associations, les gîtes, les chambres d'hôtes, et l'équipe du CCAS se déroulera le vendredi 25 novembre 2022 à 19 heures à la salle des fêtes de Vernantes.
Les invitations sont parties - une réunion sur l'organisation est prévue prochainement.
RV le 08/11/2022 au Pélican pour le choix du buffet dînatoire.
- **Restaurant scolaire :**
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir rencontré un producteur de yaourts au lait de chèvre. Ce producteur souhaitait intégrer le marché des producteurs, avec en échange la possibilité de fournir le restaurant scolaire en yaourts au lait de chèvre ou en riz au lait. Après en avoir débattu, le conseil municipal trouve dommage de poser un tel ultimatum, sachant qu'il y a sur le secteur de Vernantes d'autres producteurs variés que la commune ne fait pas travailler dans un souci de budget.
- **Présentation Journée Terre de Jeux 2024 :**
À la suite du précédent conseil municipal, Monsieur Patrice NEAU présente l'opération initiée par le Comité Départemental Olympique et Sportif dans le cadre de l'opération « Terre de Jeux 2024 ».
En plus des disciplines présentées par le CDOS (escrime), Vernantes pourrait y associer des disciplines locales (tennis de table, basket).

Le conseil municipal séduit par le projet, charge M. Patrice NEAU d'arrêter une date, à savoir un samedi en 2023.
- **Remboursement des frais pour les agents partant en formation ou allant en visite médicale :**
Le conseil municipal accepte à la majorité que le temps trajet (Aller-Retour) soit pris en compte dans le temps de formation ou autre déplacement professionnel (réunion ou visite médicale).
- **Quelques dates à retenir :**
 - ✓ Le 03/11/2022 Réunion SIEMML concernant les travaux pour l'opération d'effacement des réseaux route de Mouliherne (RD 58)
 - ✓ Le 03/11/2022 Réunion Campagne Maïs Semence 2022/2023
 - ✓ Visite de la sous-préfète : Le 05/12/2022 à 15h00 à Vernantes
- **Subvention LEADER pour la Maison Associative :**
Afin de débloquent ce dossier, la commune de Vernantes accepte de recevoir 75% de la subvention initiale de 22 000 €.
- **Entreprise SVL** recherche un local pour permettre à ses employés de déjeuner durant la période allant de novembre à mai 2023.
Plusieurs possibilités évoquées : la maison des associations moyennant un loyer, le restaurant scolaire, ou la salle de restaurant de l'EHPAD. A réfléchir.
- **Conseil Municipal Jeunes :**
Le nouveau conseil municipal jeunes se tiendra en année civile - il commencera donc en janvier 2023 pour s'achever en décembre 2023.

Prochain conseil municipal :

Le prochain conseil municipal aura lieu **le 07 décembre à 20 h 30.**

En l'absence d'autres informations et questions, la séance est levée à 23h15.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Béatrice CANONNE




Thierry PAPOT

